

RÉPUBLIQUE FRANCAISE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉPARTEMENT DU PAS DE CALAIS	
Arrondissement de BOULOGNE SUR MER	
Canton d'OUTREAU	
Commune d'Hesdin l'Abbé	Objet de la Délibération : Convention de mise à disposition de l'espace nautique d'Hélicéa aux écoles
	Séance du 05 octobre 2023

Date de la convocation : 28/09/2023	Nombre de conseillers en exercice : 19	Quorum : 10
Date d'affichage : 09/10/2023	Présents : 15	Représentés : 0
	Pour : 15	Abstention : 0
		Contre : 0

L'An deux mil vingt-trois, le cinq octobre à 20 Heures, le conseil municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry BENTZ, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice à l'exception de Mme Michelle VACHE, absente excusée, M. Pierre BACQUET et M. Jean-François DESOOMER, absents excusés, Mme Clémence WADOUX, absente

Secrétaire de séance : Bruno MALLEVAEY

Texte de la délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1311-15 ;

Considérant la convention de la SNC HELICEA concernant la mise à disposition de l'espace nautique pour l'apprentissage de la natation aux enfants scolarisés à Hesdin l'Abbé ;

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de mise à disposition de l'espace nautique d'HELICEA pour la période du 12 septembre 2023 au 30 juin 2024.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention, ainsi que tous les documents s'y afférents.

Fait en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

#signature#